

L'accès aux rencontres UNSS (règlement fédéral 2016-2020)

1 - La licence UNSS.

Textes de Référence : Règlement Intérieur de l'UNSS (article III.3-28. et suivants)

La licence UNSS est obligatoire pour participer à des compétitions organisées par l'UNSS.

Elle est exigible avant le début de toute épreuve.

Lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- Listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique),
- Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

Toute licence ou listing non conforme entraîne le paiement d'une amende (10€) et impose la justification d'identité.

En cas de non présentation de la licence ou du listing, la participation à la compétition est toutefois soumise, sous réserve de vérification ultérieure :

- Soit à la présentation de l'attestation d'inscription par Internet accompagnée d'un justificatif d'identité,
- Soit à la présentation d'une déclaration sur l'honneur accompagnée d'un justificatif d'identité.



Rendez-vous
pour les AS
dès 11:00

2 - Championnat d'Académie

L'UNSS organise des championnats par équipes d'association sportive. Ainsi, il n'existe pas de championnat de France individuel ou d'équipe de sélection de plusieurs associations sportives. Tous les élèves doivent être inscrits dans le même établissement pour accéder aux finalités nationales à l'exception des lycées et lycées professionnels ayant constitué des équipes communes selon l'article III.3.38 du Règlement Intérieur (dérogation de fonctionnement).

Les élèves des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} scolarisés en lycée participent dans la catégorie « collèges » ou dans les catégories d'âge concernées.

3 - La tenue de compétition.

Textes de Référence : Règlement Intérieur de l'UNSS (article III.3-49 et 50)

Couleurs de l'établissement : dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement.

Un concurrent dont la tenue ne respecte pas cette disposition peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou par le Jeune arbitre / juge.

Publicité : La publicité est tolérée mais doit être conforme à la réglementation en vigueur.

4 - Les accompagnateurs d'équipe.

Textes de Référence :

- Article 2-4 des dispositions statutaires obligatoires pour les AS
- R 552-2 du code de l'éducation

L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement.

Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous la responsabilité de cette dernière et devra alors recevoir l'agrément du comité directeur.

En conséquence toute personne encadrant une équipe lors des organisations relevant de l'UNSS devra être en mesure de fournir un document attestant de cet agrément, sous peine de se voir exclure de la compétition ou interdire l'encadrement sportif de l'équipe. (Cf. formulaire en téléchargement sur OPUSS - formulaire en téléchargement sur OPUSS. Annexe 3 du règlement fédéral, page 23)

5- Laïcité.

Textes de Référence : Circulaire 2013 – 144 du 6 septembre 2013

Dans toutes ses rencontres l'UNSS applique les règles dictées par l'éducation nationale.

Suivi des activités

1- Cross

- Direction Régionale : secrétaire : Marie Lannelongue – cadre : Claude Deriau-Reine, DRUNSS
- Organisation locale - UNSS 47 : Fabrice Lhoumeau, DDUNSS47

RDV
11h00

2- Laser Run

- Direction Régionale : secrétaire : Laurence Guillet – cadre : Claude Deriau-Reine, DRUNSS
- Organisation locale – Sébastien Bardet
- NB : ouvert à toutes les AS y compris aux AS cross après leurs courses. Pré-engagements souhaités (voir page 6)

3- Aviron indoor

- Direction Régionale : secrétaire : Marie Lannelongue – cadre : Claude Deriau-Reine, DRUNSS
- Organisation locale – Ligue Nouvelle-Aquitaine d'Aviron
- NB : la compétition ne se fait pas sur le site du cross et de la laser run mais au gymnase de la Cité Scolaire de Marmande (*en tenir compte la mise en place des transports collectifs*)

Lieu, site de l'évènement

- Plaine de la Filhole 47 200 Marmande. Voir plans en annexe.

Cross-country

Catégories

1. Collège Benjamin Mixte
2. Collège Minime Mixte
3. Lycée Mixte
4. Lycée Professionnel : L'équipe est composée de « MG/CG/JG/SG/MF/CF/JF/SF », en open. La mixité n'est pas obligatoire.
5. Sport partagé :
 - 1 course formule individuel et binômes (2240m)
 - 1 course formule équipe de 4 sur 3410m remplissant les conditions de la fiche sport pour candidater au Championnat de France.

Surclassement interdit

Composition d'équipe

- Equipe de 6 coureurs max. **5 coureurs acceptés**
 - 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée intégré à l'équipe en charge de la présentation des licences à l'accueil avec le soutien de l'enseignant accompagnateur.
 - Présence de Jeunes Officiels et Jeunes Organisateur locaux uniquement
 - **Pas d'individuel**
- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - 6 concurrents en Collège Benjamin mixte (3 garçons et 3 filles) - 6 concurrents en Collège Minime mixte (3 garçons et 3 filles – 1 CG1 ou 1CF1 autorisé) | <ul style="list-style-type: none"> - 6 concurrents en Lycée Mixte (M2G/CG/JG/S1G/M2F/CF/JF/S1F au moins 2 élèves de chaque sexe) - 6 concurrents en Lycée Professionnel (open avec catégorie autorisée : M2G/CG/JG/SG/M2F/CF/JF/SF). Mixité possible. |
|---|---|

Engagements en ligne obligatoire :

Sur OPUSS - www.unss.org pour tous les compétiteurs, menu « 03 Administration » puis « compétitions » et niveau « académique », Cette compétition n'est ouverte qu'aux élèves des A.S qualifiées à la suite des cross départementaux

Engagements en ligne impérativement par Intranet sur www.unss.org à partir du vendredi **07 décembre 8h00 jusqu'au lundi 16.12.19 à 13h00.**

Règles de qualifications /quotas :

- Du niveau départemental au niveau académique :
 - Qualifications transmises par les directeurs départementaux,
 - Par départements :

- 9 équipes Collège Benjamin Mixte
- 9 équipes Collège Minime Mixte + repêchage possible par département
- 6 équipes Lycée Mixte + repêchage possible par département
- 3 équipes Lycée Professionnel + repêchage possible par département
- Du niveau académique aux France UNSS
 - Quotas définis par la DNUNSS : **13 équipes** pour l'académie de Bordeaux.
 - Benjamins Mixte Etablissement 3
 - Lycées Mixte Etablissement 4
 - Lycées Pro Etablissement 4
 - Minimes Mixte Etablissement 2
 - Repêchages : formulaire en téléchargement sur OPUSS. Annexe 1 du règlement fédéral, page 18.

Horaires et déroulé

- RDV pour le jury adulte : 8h30
- RDV pour les AS : à partir de 11h00 jusqu'à 12h00. Se présenter à l'accueil pour :
 - La vérification des licences faite par votre directeur départemental.
 - La remise des dossards
 - La confirmation des compositions d'équipes
- Début de la compétition : 1^{ère} appel de course à 13h00 Juniors /seniors garçons (tableau en annexe)

Transports/déplacements

- Les transports sont sous la responsabilité des Services Départementaux. Dès connaissance de votre qualification, rapprochez-vous de votre SDUNSS. Parkings VL et Bus sur place (voir plan annexe).
- NB : un champ "transport" peut être à renseigner dans l'engagement en ligne sur OPUSS.
- Si nécessaire en fonction de la demande de votre SD, un formulaire "transport" est téléchargeable sur OPUSS.

Le jeune coach
 - retire le dossier
 - présente les licences
 - valide la composition de son équipe.

Documents à fournir sur place :

- Listing des licenciés participants présenté par **le jeune coach**.

Matériel :

- **Dossards** : Le dossard sera obligatoirement fixé par 4 épingles à nourrice sur la poitrine (épingles non fournies)
- Chaque athlète doit être en possession de son propre matériel
 - Maillots : les athlètes doivent porter obligatoirement le maillot de leur établissement scolaire, ou à défaut, un tee-shirt blanc, mais en aucun cas un maillot de club.
 - Pointes : les chaussures à pointes sont conseillées.
- Chaque A.S doit prévoir sa trousse de 1^{er} secours
- L'UNSS décline toute responsabilité concernant des pertes ou des vols éventuels : Chaque AS doit surveiller ses affaires

Commodités :

- Pas de douche
- Sanitaires loués en plus des sanitaires locaux

Animations

- Comme l'an passé, diverses animations seront proposées (détails à venir)

Vers une génération responsable :

Le programme « Vers une génération responsable » concerne les Jeunes arbitres et juges, les Jeunes organisateurs, les Jeunes coaches, les Jeunes secouristes, les Jeunes reporters, les Jeunes dirigeants et les Vice-présidents élèves.

Tout Jeune Officiel est membre de l'association sportive de son établissement et donc titulaire d'une licence UNSS.

Dispositions sur l'évènement.

Merci de tout mettre en œuvre pour :

- Respecter les horaires
- Respecter les installations
- Faire respecter les consignes de sécurité sur le site
- Apporter toute votre aide pour la réussite de cette journée

Règlement sportif

Licenciés autorisés

Benjamins	Nés en 2007 2008 et 2009
Minimes	Nés en 2005 et 2006
Cadets	Nés en 2003 et 2004
Juniors	Nés en 2001 et 2002
Seniors	Nés en 2000 et avant

Chaque AS
apporte ses
épingles.
Non fournies

Catégories / courses / finalités

Les élèves de l'équipe courent dans la course correspondant à leur catégorie d'âge avec les distances de la catégorie. Pas d'individuel.

En collège 2 catégories mixtes - finalité nationale

- Collège Benjamin Mixte
- Collège Minime Mixte

En lycée 2 catégories mixtes - finalité nationale

- Lycée Mixte
- Lycée Professionnel

Classements : Les 5 meilleurs classements comptent pour le classement de l'équipe, en tenant compte des compositions d'équipes énoncées ci-dessus.

Rappel

- Les classements équipes ne peuvent être faits qu'une fois la dernière course terminée. Le logiciel gère automatiquement la constitution des équipes.

Réseaux sociaux

Photos sur Facebook :
facebook.com/UNSSacademieBordeaux

Twitter : @UNSS_Bordeaux #CrossUNSS

Ordres, numéros, horaires et parcours des courses

Reconnaissance des parcours interdite pendant les courses.

Chaque AS
apporte ses
épingles.
Non fournies

CROSS ACADEMIQUE 18 décembre 2019 Parc la Filhole Marmande
HORAIRE ET PARCOURS

Course N°	HORAIRE		Catégories	Parcours	Distances
	Appel	Départ			
1	13:00	13:10	Juniors/Seniors garçons	Départ + A B E A + A B + B D + D E A + A B + B D + Arrivée	5020m
2	13:30	13:40	Cadets garçons (Collège et lycée)	Départ + A B + B D + D E A + A B + B D + Arrivée	4300m
3	13h50	14h00	Cadettes (Collège et lycée) Juniors séniors filles Sport Partagé formule France	Départ + A B + B C + C E A + A B + B D + Arrivée	3410m
4	14:15	14:25	Minimes garçons (collège et lycée)	Départ + A B + B C + C E A + A B + B D + Arrivée	3410m
5	14:45	14:50	Minimes filles (collège et lycée) Sport Partagé individuel, binômes, joëlettes...)	Départ + A B + B C + C E A + A B + B C + Arrivée	2520m
6	15:00	15:10	Benjamines B1-B2-B3	Départ + A B E A + A B + B C + Arrivée	2070m
7	15h20	15:30	Benjamins B1-B2-B3	Départ + A B + B C + C E A + A B + B C + Arrivée	2520m

- Départ à A 230m
- A à B 240m
- ABEA 720m
- BC 510m
- BD 1400m
- CEA ou DEA 420m
- C à AR 370m

APPEL des CONCURRENTS à la Chambre d'appel
10 minutes avant le départ de la course concernée.



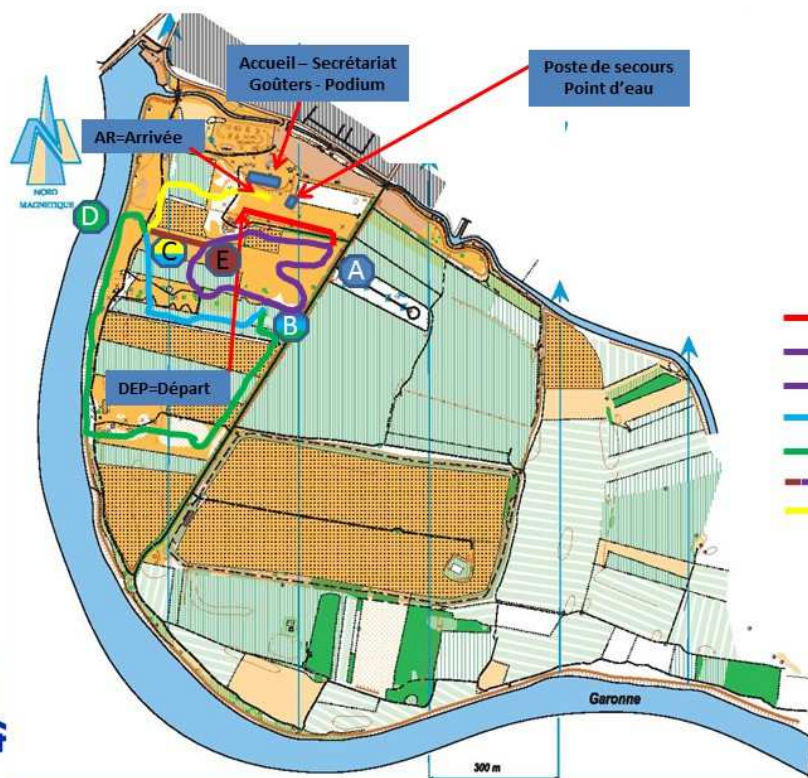


CROSS ACADEMIQUE LA FILHOLE

Marmande
TERRE DE GARONNE

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cour du Sud-Ouest

RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



- Départ à A 230m
- A à B 240m
- ABEA 720m
- BC 510m
- BD 1400m
- CEA ou DEA 420m
- C à AR 370m

CARTE DE COURSE D'ORIENTATION Label REGIONAL
47 - N° 71 - 2007

Niveau: Terrain	Départ
Juillet 2007	Septembre 2007
André LORTOLARY GAETANO	André LORTOLARY GAETANO

Superficie : 1,8 Km² environ
Distribution: CDDC 47
Tél : 06 08 04 87 34

LES RESTRICTIONS : la possession de cette carte n'implique pas un droit d'accès permanent, une autorisation doit être demandée aux propriétaires des terrains et moirés.
Toute reproduction ou utilisation, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partielle, est interdite.

© F. F. C. O Année 2007

CROSS ACADEMIQUE LA FILHOLE

Marwande
TERRE DE GARONNE

